



Revue de presse



Mercredi 19 Avril 2023



[L'Algérie invitée au forum juridique du groupe en Afrique du Sud](#)

[Un pas dans la cour des Brics](#)

A priori, l'invitation adressée à l'Algérie pour ce Forum équivaut à un quitus de validation de sa candidature.

L'arrivée de l'Algérie dans le club des Brics se confirme de plus en plus. Cette bonne perspective pour le pays d'intégrer un bloc économiquement solide et aux grandes ambitions de puissance prend forme semaine après semaine.



[Elles vont chambouler le paysage économique de l'Algérie](#)

[Les deux révolutions silencieuses](#)

La masse de travail que proposait, il y a trois ans, le Président à ses collaborateurs paraissait colossale...

Le pays qui s'est engagé dans la voie de la diversification économique, a misé, notamment sur la pétrochimie et les mines. Beaucoup d'annonces ont été faites, il y a quelques années, et des Conseils des ministres ont été consacrés à ces deux secteurs vitaux pour le développement du pays.



[Visite du président Tebboune en France](#)

[Les raisons d'un report](#)

Le même contexte social a conduit à l'annulation de la visite du roi d'Angleterre, Charles III, en France qui devait se dérouler du 26 au 29 mars dernier.

Très attendue des deux côtés de la Méditerranée, la visite du président Abdelmadjid Tebboune en France, dont la date n'a pas été fixée officiellement, serait reportée, selon Le Figaro.



[Pour tout l'or du Hoggar](#)

Des opportunités en or laissées à l'abandon. «C'est inconcevable pour l'Algérie de ne pas exploiter ces ressources et d'interdire aux autres de le faire», s'est emporté, en 2020, le président de la République évoquant les trésors cachés dans notre sous-sol. Le Président a dépoussiéré le dossier minier pour lui redonner une place centrale dans son programme. Abdelmadjid Tebboune a fait état de projets pour la mise en valeur des ressources naturelles et minérales autres que le pétrole et le gaz. Affirmant que le pays regorgeait d'importantes ressources inexploitées.



[Selon le président de l'Association des conseillers fiscaux algériens: Une amnistie fiscale générale serait une injustice](#)

«On ne peut pas relancer l'économie sans une réforme financière profonde qui touche l'ensemble des axes de la finance en Algérie. Le financement de l'économie et l'investissement en général nécessite une réforme financière », a déclaré hier Boubekour Sellami, président de l'Association des conseillers fiscaux algériens, sur les ondes de la radio nationale Chaîne 3.

[Lutte contre la contrebande - Douanes : 367 opérations de saisie en trois mois](#)

Les services des Douanes algériennes ont mené 367 opérations de saisie à travers l'ensemble du territoire national dans le cadre de la lutte contre la contrebande durant le 1er trimestre 2023, a-appris l'APS auprès de la Direction générale des douanes.

Selon les données des douanes relatives à la lutte contre la contrebande, 367 opérations de saisie de marchandises ont eu lieu durant la période allant du 1er au 31 mars pour un montant global de 1,119 milliards DA, alors que la valeur des amendes induites par ces crimes économiques est estimée à 11,991 milliards de dinars.



Dans un esprit d'unité Un peuple de volonté est un peuple fait pour de grands engagements

Optimisme. C'est un mot rénovateur qui s'est imposée, non parce qu'il oblige, mais plutôt parce qu'il convainc, convoque, et que l'amélioration des conditions de vie des citoyens, n'est pas un lieu négligé ; mais où de l'enfant, de l'homme, de la femme jusqu'aux personnes âgées et démunies tout le monde s'insère, en tant qu'être sociaux, pour vivre une vie décente, pour atténuer les effets accumulés et la détérioration de l'environnement économique et social, et rendre la vie plus agréable.



[Boubekeur Sellami : l'amnistie fiscale générale serait une injustice](#)

La lutte contre la fraude fiscale et le secteur informel qui gangrènent l'économie nationale nécessite des mesures radicales, estime Boubekeur Sellami, président de l'Association des conseillers fiscaux algériens, rapporte ce mardi la Radio nationale.

Il a par ailleurs plaidé en faveur du changement des billets de banques et de mesures radicales pour le recouvrement des impôts impayés.

Pétrole : Le prix du Brent clôture à 84,76 dollars

Affaiblis par des prises de bénéfices et un rebond marqué du dollar, les cours du pétrole se sont nettement repliés lundi, sur un marché qui n'attend pas de catalyseur à court terme.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juin est descendu de 1,79%, pour clôturer à 84,76 dollars.



في إطار مكافحة المضاربة والتهرب والمخدرات خلال الثلاثي الأول من 2023

..الجمارك تضرب بقوة

قامت مصالح الجمارك الجزائرية في إطار مكافحة التهريب بـ367 عملية حجز عبر كامل التراب الوطني، خلال الثلاثي الأول من العام الجاري 2023، حسبما علم لدى المديرية العامة للجمارك.

ووفقا لبيانات الجمارك الخاصة بنشاطاتها المتعلقة بمكافحة التهريب، تم خلال الفترة بين 1 جانفي و31 مارس الماضي، القيام بـ367 عملية أسفرت عن حجز سلع بقيمة إجمالية تقدر بـ1.119 مليار دج، بينما تبلغ قيمة الغرامات المترتبة عن هذه الجرائم الاقتصادية 11.991 مليار دج.



هذا هو متوسط سعر البترول الجزائري

قَدّرت منظمة الدول المصدرة للنفط "أوبك" في آخر تقرير دوري لها، متوسط سعر النفط الجزائري خام مزيج الصحراء "صحارى بلند" للثلاثي الأول من 2023 بنحو 82.61 دولار للبرميل مقابل 104.19 دولار للبرميل في نفس الفترة من سنة 2022.



هذه حصيلة الجمارك خلال الثلاثي الأول

قامت مصالح الجمارك الجزائرية في إطار مكافحة التهريب بـ 367 عملية حجز عبر كامل التراب الوطني، خلال الثلاثي الأول من العام الجاري 2023، حسبما علم من لدى المديرية العامة للجمارك.

ووفقا لبيانات الجمارك الخاصة بنشاطاتها المتعلقة بمكافحة التهريب، تم خلال الفترة بين 1 جانفي و31 مارس الماضي، القيام بـ 367 عملية أسفرت عن حجز سلع بقيمة إجمالية تقدر بـ 1.119 مليار دج، بينما تبلغ قيمة الغرامات المترتبة عن هذه الجرائم الاقتصادية 11.991 مليار دج.

NUMÉRISATION EN ALGÉRIE

Le e-paiement traîne le pas

Les opérations effectuées par voie de paiement électronique demeurent toujours à un niveau faible comparées à celles effectuées en cash, malgré un début d'adhésion avéré d'une partie des Algériens porteurs de cartes monétiques, à ce moyen de règlement, notamment durant la période du confinement en 2020 où un «boom» avait été constaté en la matière.

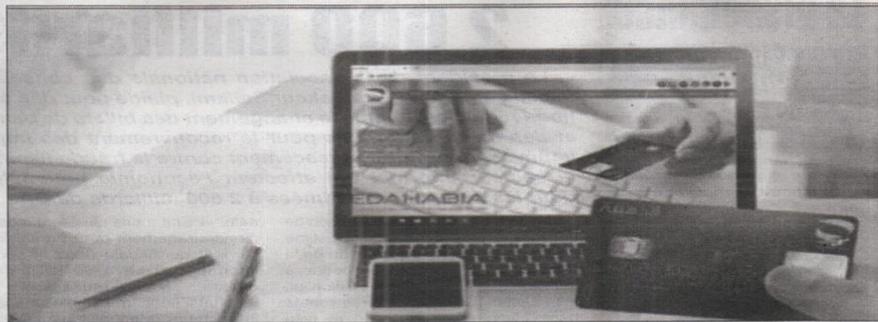
Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - Le montant des paiements par internet en Algérie a enregistré en 2022 une croissance de l'ordre de 62,40% sur un an, porté par la diversification des services et activités permettant ce type de paiement, mais aussi l'augmentation du nombre de web-marchands,

Il semble que l'absence d'un écosystème favorable soit un facteur important qui entrave l'adoption du e-paiement en Algérie.

avait indiqué en janvier dernier, un rapport du groupement d'intérêt économique «GIE Monétique». Malgré cela, le paiement électronique tarde à se généraliser comme souhaité.

Il semble que l'absence d'un écosystème favorable soit un facteur important qui entrave l'adoption du e-paiement en Algérie. C'est du moins ce que résume Tahar Benbrahimi, expert en TIC spécialisé dans les solutions techniques des opérations et de maintenance de réseau, contacté par le Soir d'Algérie.

Il précise qu'il existe une partie d'Algériens qui ont adopté le paiement en ligne. Cela se traduit d'après lui, par une «augmentation» du nombre d'opérations



effectuées dans ce sens. Néanmoins ; «elles demeurent infimes par rapport aux autres pays du monde qui ont déjà bien intégré ce système de paiement», juge-t-il.

Notre interlocuteur fait remarquer dans ce registre, qu'il est judicieux de faire la différence

entre les personnes qui achètent en ligne mais paient en espèce à la livraison, et celles qui achètent et paient via internet. Il observera que la première catégorie prend largement le dessus sur la deuxième.

Pour que les gens puissent adopter les paiements électroniques, «il est nécessaire d'avoir une infrastructure de haute qualité pour permettre une connexion internet rapide et efficace, ainsi qu'un réseau interbancaire bien développé et facilement accessible».

Tahar Benbrahimi pense que dans cette équation, «il est tout aussi important de considérer les habitudes de paiement des citoyens, qui ont du mal à aban-

donner le cash.»

L'expert en TIC estime par ailleurs que le retard accusé par l'Algérie dans ce domaine, revient à la défaillance du management. Un élément peut jouer un rôle important dans ce processus en entravant le développement de l'écosystème de paiement électronique. «Les problèmes de gestion et de leadership peuvent mener à un manque d'initiative pour développer ces infrastructures et encourager l'adoption du paiement électronique en Algérie», a-t-il souligné.

Par ailleurs, il préconise à encourager les commerçants à mettre en place les terminaux de

«il est tout aussi important de considérer les habitudes de paiement des citoyens, qui ont du mal à abandonner le cash.»

paiement électronique (TPE). Il rappelle que le dispositif de paiement électronique coûte cher, et que certains de ces commerçants ont besoin de plusieurs appareils dans l'enceinte de leurs espaces commerciaux.

Selon lui, il serait utile de réfléchir à une solution qui permettra de partager les charges de ces appareils, en passant notamment par des «facilitations bancaires.»

Dans le même contexte, un responsable du groupement d'intérêt économique «GIE Monétique», a déclaré à Echourouk, que les opérations de paiement via Internet ont doublé durant le mois de Ramadhan, avec une forte demande enregistrée sur les denrées alimentaires et les vêtements à l'approche de l'Aïd.

Il a noté qu'au cours du mois de février, «les opérations de paiement en ligne ont atteint 758 000 transactions tandis que 246 000 transactions via des dispositifs de paiement électronique ont été enregistrées.»

Le responsable a en outre, indiqué que depuis le lancement

du paiement en ligne qui concerne 321 sites internet liés aux activités et services marchands, «24 millions de transactions ont eu lieu.» Mais cela reste selon lui, encore insuffisant par rapport aux pays développés. Il attribue ce fait, au manque de culture du paiement électronique en Algérie, que ce soit par internet ou par le biais des appareils de paiement.

M. Z.

FISCALITÉ

Le marché parallèle occasionne 2 600 milliards de DA de pertes

Le président de l'Association nationale des conseillers fiscaux algériens, Boubekour Sellami, plaide pour des solutions radicales comme le changement des billets de banque et des mesures strictes pour le recouvrement des impôts impayés, pour lutter efficacement contre la fraude fiscale et le secteur informel qui affectent l'économie nationale et dont les pertes sont estimées à 2 600 milliards de DA.

Invité hier mardi de la rédaction de la radio Chaîne 3, l'expert a estimé qu'il faut «une réforme profonde de la fiscalité algérienne qui s'étendra à tous les axes de la finance». Selon lui, les recettes fiscales ordinaires sont la base d'une économie forte et cela nécessite la mise en œuvre de la fiscalité locale pour libérer le Trésor public du fardeau du budget des collectivités locales.

Il ajoutera qu'il faudrait accélérer l'opération de l'inclusion de l'informel qui prive le Trésor d'une fiscalité non recouvrée sur un marché de plus 90 milliards de dollars. Un chiffre important qui révèle l'ampleur et la taille de ce mal qui ronge l'économie natio-

nale. «L'État a pris plusieurs mesures d'encouragement pour en finir avec l'argent qui circule dans le secteur informel, estimé à 90 milliards de dollars. Malheureusement, les résultats sont très faibles, puisque les acteurs refusent toujours d'aller vers les banques et la traçabilité», a-t-il déploré, rappelant par la même occasion les déclarations du chef de l'État qui avait évoqué «à deux reprises la possibilité d'adopter des mesures radicales».

Il y a lieu de s'interroger donc pourquoi les opérateurs exerçant dans l'informel le font au su et au vu des autorités sans avoir à craindre la loi ? Il s'agit aussi de se demander ce

que peut faire l'État pour l'inclusion de l'informel, en dehors des mesures incitatives qui n'ont abouti à aucun résultat de l'avis de l'expert. Ce dernier insistera pour dire qu'il faudrait passer à la vitesse supérieure pour protéger l'économie nationale. Selon lui, les autorités doivent disposer des moyens de leur politique, à travers l'application de la loi dans toute sa rigueur, en parallèle avec les facilitations et l'amnistie qui ont prouvé jusqu'à ce jour leurs limites sur le terrain. Abordant cette question d'amnistie fiscale, l'expert a estimé «qu'une telle mesure serait une injustice envers ceux qui s'acquittent de leurs impôts». Et de poursuivre : «Si amnistie il y a, elle doit être au cas par cas, mais une amnistie générale est une injustice contraire au principe même de l'impôt.» Parmi les mesures préconisées par le président de l'Association des conseillers fiscaux, le changement des billets de banque, de façon à obliger les acteurs du secteur informel à passer par la banque

pour régulariser leurs capitaux, après bien sûr la mise en place d'un système de paiement scriptural et une législation restrictive des paiements en espèces. «L'argent de l'informel restera dans l'informel tant qu'on n'utilisera pas cette solution», insistera-t-il. Et d'expliquer que «cette opération peut s'étaler sur quelques mois et doit être accompagnée de l'annulation de la taxe de 7%, à partir du moment où l'objectif est de ramener l'argent vers les banques et la limitation des retraits bancaires au-delà d'un montant mensuel bien déterminé».

Enfin, l'expert en fiscalité estime que l'assainissement de la situation de la fiscalité en Algérie nécessite toute une batterie de mesures liées les unes aux autres. «Un système fiscal fort doté de moyens adéquats, une transparence dans l'application des lois et la numérisation de tous les secteurs de l'économie, entre autres» et beaucoup d'autres mesures plus strictes.

Ilhem Tir

Boubekeur Sellami, président de l'Association des conseillers fiscaux algériens :

«La relance de l'économie nationale tributaire d'une réforme profonde touchant à tous les axes de la finance»

Le président de l'Association des conseillers fiscaux algériens, Boubekeur Sellami, a mis en avant, hier mardi à Alger, la nécessité d'engager une réforme, profonde, touchant tous les axes de la finance en Algérie. «On ne peut pas relancer l'économie nationale sans une réforme profonde touchant à tous les axes de la finance en Algérie», a affirmé Boubekeur Sellami.

S'exprimant sur les ondes de la Chaîne III de la Radio nationale dont il était l'invité de l'émission "L'invité de la rédaction", le président de l'Association des conseillers fiscaux algériens a estimé que la lutte contre la fraude fiscale et le secteur informel qui gangrènent l'économie nationale nécessite des mesures radicales. Déplorant, au passage, l'ampleur prise par le secteur informel et le marché parallèle qui repousse, les investissements et occasionne des pertes fiscales estimées à quelque 2.600 milliards de DA. L'Etat, a-t-il dit, a pris plusieurs mesures d'encouragement pour



■ Sellami : «L'Etat a pris plusieurs mesures d'encouragement pour en finir avec l'argent qui circule dans le secteur informel, estimé à 90 milliards de dollars». (Photo : D.R)

en finir avec l'argent qui circule dans le secteur informel, estimé à 90 milliards de dollars. Malheureusement, a noté l'invité de l'émission "L'invité de la rédaction" de la Chaîne III de la Radio nationale, les résultats sont très faibles, puisque les acteurs refusent toujours d'aller vers les banques et la traçabilité.

Rappelant, à l'occasion, les déclarations du président de la République qui avait évoqué, à deux reprises, la possibilité d'adopter des mesures radicales, le président de l'Association des conseillers fiscaux algériens, a plaidé en faveur de mesures radicales pour le recouvrement des impôts impayés et du changement des billets de banques de façon à obliger les acteurs du secteur informel à passer par la banque pour régulariser leurs capitaux. Faisant savoir que l'argent

de l'informel restera dans l'informel tant qu'on n'utilisera pas cette solution.

Interrogé sur l'institution d'une amnistie fiscale, pour les personnes morales et physiques exerçant des activités non-déclarées (informelles) et de se reconverter dans le circuit formel, proposée dans l'Avant-projet de loi des Finances 2022 (APLFC), le président de l'Association des conseillers fiscaux algériens a estimé qu'une telle mesure serait une injustice envers ceux qui s'acquittent de leur impôt.

«Si une amnistie il y a, elle doit être au cas par cas, mais une amnistie générale est une injustice contraire au principe même de l'impôt», a-t-il fait remarquer. Les personnes physiques et morales non identifiées auprès des services fiscaux, exerçant des activités d'achat-revente, de produc-

tion, de travaux ou de services, non déclarées, qui se présentent spontanément, au plus tard le 31 décembre 2022, pour s'identifier, stipule l'article 114 de l'APLFC 2022, ne sont pas passibles de sanctions fiscales, sous réserve que l'accomplissement de la formalité d'identification spontanée, intervienne avant l'enclenchement d'une opération de contrôle fiscal. La présente mesure, lit-on dans le même article, a pour objectif de donner la possibilité aux contribuables exerçant des activités non déclarées à l'administration fiscale, de s'identifier spontanément auprès de celle-ci, au plus tard le 31.12.2022, sans être poursuivis pour le paiement des impositions se rapportant à leurs situation antérieures à la date de leur identification spontanée.

Rabah Mokhtari



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger